

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2024

### DÉLIBÉRATION N° 2024-11-043

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présent(s) : 19  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Nombre d'absent(s) : 8  
Nombre de pouvoir(s) : 8

**Vote :**

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 2

Le 7 Novembre deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 30 octobre 2024

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA Serge TRIOULEYRE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Florence CHEUCLE, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Arnaud DE MAZENOD, Margot SOLVIGNON, Frédéric PER, Corinne VERDIER

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Christiane CLUZEL pouvoir à Odile PHILIPPON, Marc COMBETTE pouvoir à Serge TRIOULEYRE, Martine CHARLES pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Margot SOLVIGNON pouvoir à Charlotte DEGUIN, Frédéric PER pouvoir à Claude TOUILLOUX, Corinne VERDIER à Marie-Pierre SEON.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Hélène DE SIMONE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION D'ŒNOLOGIE DE SAINT MARCELLIN EN FOREZ - APPROBATION**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20241107-2024-11-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

Publication : 12/11/2024

Par demande du 20 août 2024, l'association d'œnologie de Saint Marcellin en Forez – AOC – a sollicité la municipalité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de son traditionnel salon des vins qui se déroulera les 15 et 16 novembre 2024 à St Marcellin en Forez.

Coût de l'entrée : 3 € - verre sérigraphié offert

Nombre de spectateurs attendus : 800

Coût estimatif : 8 945 €

Montant demandé : 500 €

Suite à l'avis favorable de la commission « Vie associative » du 24 septembre 2024 et du bureau municipal en date du 14 octobre 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres (Monsieur Combette et Monsieur Per ne prenant pas part au vote) décide :

- De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros à l'association AOC pour aider cette dernière dans l'organisation du salon des vins les 15 et 16 novembre 2024 à St Marcellin en Forez.
- Dit que les crédits sont prévus au BP

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 8 NOVEMBRE 2024

**Le Maire,  
Eric LARDON**

**Le Secrétaire de séance  
Hélène DE SIMONE**

